P R O C E S - V E R B A L 9/2026

DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL DE PULLY

DU MERCREDI 28 OCTOBRE 2026

A LA SALLE PULLIERANE

SOMMAIRE

		Pages
	Ouverture, présents, excusés	1
	Procès-verbaux des séances du 30 septembre 2026	**1**
1.	**Communications**	**1**
1.1	Communications du Bureau	1
1.1.1	Représentations et invitations	2
1.1.2	Lettres et pétitions	3
1.1.3	Communications de la Municipalité	3
1.1.4	Motions, postulats et interpellations	4
2.	**Ordre du jour**	**4**
2.1	Assermentation de M. Marco Torti, PLR, en remplacement de Mme Karine Hirsch-Lorenz Blarer, démissionnaire.	4
2.2	Préavis 21-2026 Arrêté d'imposition pour l'année 2027	5
2.3	Préavis 22-2026 Centre sportif de Rochettaz - Remplacement du système d'éclairage des terrains. Crédit demandé CHF 241'000.00	9
2.4	Réponses de la Municipalité aux propositions individuelles	13
2.4.1	Interpellation 06-2026 - Cohabitation multimodale et protection des piétons. La sécurité des piétons est en danger en raison de la circulation de certains cyclistes et des Vélos Lime Mme Karine Hirsch-Lorenz et M. Maxime Zysset	13
2.4.2	Interpellation 07-2026 - La sécurité du Musée d'art de Pully est-elle conforme à l'état de l'art en la matière Mme Lena Yersin, UDC	14

2.4.3 Interpellation 09-2026 - Plan Canicule - Des évolutions prévues pour Pully ? 14
Mme Céline Gandar

2.4.4 Interpellation 10-2026 - Fortes chaleurs - quelles mesures pour les 15
les travailleurs plus exposés ?
Mme Céline Gandar

2.4.5 Interpellation 11-2026 - Moustique tigre à Pully 15
Mme Line Zolliker

2.5 Propositions individuelles 15

2.5.1 Postulat 05-2026 - L'eau de pluie, l'eau de là-haut, 15
(et préservons notre eau potable)
M. Joël Steiner et consorts.

2.5.2 Interpellation 12-2026 **-** Sécurité et salubrité à Pully 17
M. André Stehlin

2.5.3 Interpellation 13-2026 - Nouvelle politique tarifaire du Réseau PPBL : 18
une hausse de près de 40 % et des questions sur sa légitimité institutionnelle
M. Maxime Zysset

2.6 Divers 18

2.6.1 Travaux sur l'avenue du Tirage 18
Mme Evelyne Campiche Ruegg

2.6.2 Retour sur l'interpellation 13-2026 - Nouvelle politique tarifaire du Réseau PPBL 19
Mme Myriam Valet

2.6.3 Remerciements - Activités Musée d'art de Pully 20
M. Stephan Margelsich

2.6.4 Retour sur l'interpellation 13-2026 - Nouvelle politique tarifaire du Réseau PPBL 20
Mme Tânia Gazzola

Le Président :

Madame la Syndique, Messieurs les Municipaux,
Mesdames et Messieurs les membres du Conseil communal,

Il est 20h05 j'ouvre la séance et je prie chacun, chacune de regagner sa place et je vous souhaite la bienvenue.

Excusés :
Mmes Pascale Cuche, Odile Cuénoud González, Florence Steinhäuslin Jeanrenaud, Muriel Thalmann, MM. Roland du Bois, Jean-Luc Duvoisin, Jean-Marc Duvoisin, Tom Garber, Tristan Gratier, Daniel Hammer, Thomas J'espère, Luca Lazzari, Jean-Marc Pasche, Roger Zimet

Absent :
M. Steve Marion

Retard :
Mme Joanna de Brito, Line Zolliker, M. Yves Currat

Avant de passer à l'appel, je me permets de souhaiter un très joyeux anniversaire à Mme Carinne Domingos, Madame la Première vice-présidente, je vous transmets tous mes vœux.

Je prie notre secrétaire Mme Francine Medana de procéder à l'appel et je prie chacune et chacun de se connecter avec son boîtier de vote.

Le Président :
Nous sommes actuellement 80 membres présents, le quorum est atteint, nous pouvons valablement délibérer, selon l'art. 59 de notre règlement.

Je laisse mesdames les scrutatrices procéder au vote test afin de vérifier que tous les boîtiers fonctionnent correctement, merci de vérifier que votre vote a bien été enregistré.
La question est : sommes-nous en automne ?

Le vote est ouvert. Vous avez quinze secondes pour répondre. Le vote est clos.

Soyez attentifs au clignotement de votre boîtier, s'il continue de clignoter après votre transmission, c'est que cela n'a pas été transmis.
Il semble que cela fut le cas pour M. Margelisch, M. Margelisch il semble qu'un de vos votes n'a pas été pris en compte lors de la dernière séance et nous vous prions de nous en excuser.

Je salue la présence du public, notamment les représentants des collaborateurs de la Commune, ainsi que les représentants de la presse.
Je salue aussi la présence de M. Axel Boggio, Président du Conseil communal de Belmont et de Mme Sandra Gillard, Municipale de Belmont. Mme Madame Nathalie Greiner, Syndique de Belmont, quant à elle, n'a pas pu nous rejoindre ce soir.

Le procès-verbal de la séance du 30 septembre 2026 vous a été transmis par Mme Medana notre secrétaire, dans les délais réglementaires.

Est-ce qu'un membre du Conseil concernant ce procès-verbal aurait des remarques, des questions, des propositions de corrections ou des compléments à apporter ?
Tel n'est pas le cas, il est donc adopté d'office, selon l'art. 62 al. 1 de notre règlement.

1. COMMUNICATIONS

1.1 COMMUNICATIONS DU BUREAU

Je n'ai pas de communication à vous transmettre ce soir.

1.1.1 REPRESENTATIONS ET INVITATIONS

3 octobre
Fête annuelle de la Paroisse de Pully-Paudex.
J'ai eu le plaisir de voir de nombreuses personnes et de constater l'implication de la paroisse dans la vie de notre commune. Je remercie toutes les personnes qui ont contribué au succès de cette journée, notamment M. William Fague. Je profite de la présence ce soir de son fils et de son petit-fils, Messieurs, pour que vous lui transmettiez mes sincères remerciements.

3 octobre
Revue quinquennale du SDIS Ouest Lavaux
Les autorités du district ont eu le plaisir de faire la connaissance des volontaires qui servent la population pour nous protéger au quotidien et notamment sur leur temps libre. A la manière du Conseil communal, cet engagement de milice est particulièrement précieux et si parfois nous avons eu à sacrifier une grande partie de notre soirée dans d'interminables débats, nous n'avons pas eu à prendre les risques qu'ils peuvent encourir. Je tiens encore à les remercier et prie M. Stéphane Chevalier, membre de l'état-major, de transmettre la sincère gratitude de notre assemblée pour leur engagement.

7 octobre
Conseil communal de Belmont
J'ai eu le plaisir de suivre les débats du législatif des « Cancoires » pour leur première séance de la législature et pouvoir discuter et partager avec eux lors de l'apéritif qui a suivi.
Les échanges, même informels, entre communes voisines sont toujours le meilleur moyen de faire progresser les projets et la collaboration intercommunale. Je vous invite donc à en faire de même ce soir après la séance, que je n'espère pas trop longue, et je remercie encore M. le Président Axel Boggio, pour son invitation.

7 octobre
Journée internationale des personnes âgées à Pully
Les communes de Paudex, Belmont, Lutry et Bourg-en-Lavaux étaient aussi invitées. Nous avons pu constater le dynamisme des activités proposées par les organisateurs de la journée et en cela je remercie M. Cuche pour son investissement et je vous prie encore, M. Cuche, de remercier toutes les personnes qui ont contribué à la réussite de cette journée.

28 octobre
Quartier solidaire de Paudex
Dans cette même veine, ce matin-même, je me suis rendu à l'Avant-Poste, lieu de rencontre du quartier solidaire de Paudex,
J'ai pu ainsi échanger avec les personnes présentes et pu constater ainsi le même dynamisme dans la vie associative de notre commune voisine.

1.1.2 LETTRES ET PETITIONS

En date du vendredi 23 octobre, j'ai pris connaissance d'un courrier daté du 12 octobre ainsi que de la copie de deux courriers adressés à la Municipalité en septembre et octobre. Ces courriers concernent l'initiative communale « Sauvons l'écrin de verdure du Castelet » déposée le 6 janvier dernier.
Les deux courriers adressés à la Municipalité rappellent les délais légaux pour donner suite à cette initiative et celui qui m'était adressé me demande de mettre à l'ordre du jour de la séance de décembre un vote sur les conclusions de l'initiative. Le Bureau mettra à l'ordre du jour du Conseil communal le vote sur cette initiative une fois que la Municipalité aura élaboré le préavis relatif.

La Municipalité donnera des précisions sur ce qui a été entrepris depuis le dépôt de l'initiative et de l'impact sur les délais de celle-ci.

1.1.3 COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITE

Mme Nathalie JAQUEROND, Syndique :
C'est volontiers que la Municipalité vous donne quelques informations sur cette initiative. « Sauvons l'écrin de verdure du Castelet »
Cette initiative ayant abouti le 6 janvier 2026, le Conseil communal devait se prononcer au plus tard le 6 octobre dernier, conformément au délai de neuf mois fixé par l'art. 149 al. 3 de la Loi sur l'exercice des droits politiques, la LEDP.

La Municipalité est consciente du dépassement de ce délai. Le retard pris s'explique par le temps consacré aux démarches engagées dès 2025 pour rechercher une solution tenant compte des objectifs de l'initiative et des intérêts des parties. Parmi ces démarches figurent notamment plusieurs rencontres, à la suite desquelles le propriétaire a revu son projet initial. Deux séances entre le propriétaire et la Direction de l'urbanisme et de l'environnement se sont entre autres tenues en juillet et en août. Elles visaient à examiner les possibilités d'un compromis.

L'initiative soulève en effet des questions de planification qui dépassent le seul projet immobilier : elle demande de rendre la parcelle inconstructible et d'y planifier un parc public comprenant une zone dédiée à la protection de la biodiversité et de la nature. La Municipalité a ainsi souhaité examiner cette proposition en lien avec la réflexion menée à l'échelle communale sur l'urbanisation, les espaces verts et la protection de la nature.

Le retard pris dans le traitement de l'initiative s'explique aussi par le temps consacré à la recherche d'un compromis et à l'examen de ses enjeux dans ce contexte plus large.

L'initiative étant rédigée en termes généraux, l'option d'un contre-projet a en revanche été écartée.

Lors de sa séance du mercredi 21 octobre, la Municipalité a fait le point sur la situation et décidé de réunir les parties prenantes pour une tentative de conciliation. Une première rencontre est prévue en fin de semaine. La Municipalité souhaite réunir, par la suite, les initiants et les promoteurs du projet afin de déterminer si un compromis susceptible de conduire au retrait de l'initiative peut encore être trouvé. Cette rencontre marquera le terme de cette recherche d'accord. La préparation du préavis se poursuivra parallèlement, afin de permettre sa transmission rapide au Conseil communal si cette dernière démarche n'aboutit pas. Il appartiendra alors au Conseil de se prononcer sur l'initiative. S'il ne l'approuve pas, celle-ci sera alors soumise au vote populaire conformément à la LEDP.

1.1.4 MOTIONS, POSTULATS ET INTERPELLATIONS

Le Bureau du Conseil a reçu un postulat et deux interpellations qui seront traités dans le point « Propositions individuelles » après les réponses de la Municipalités aux propositions individuelles que nous avons traitées lors de la dernière séance.

Je me permets de préciser par ailleurs que, si nous avons chacune et chacun nos adresses mails personnelles, il est plus simple pour Madame la Secrétaire et moi que vous nous transmettiez vos documents sur nos adresses dites « officielles », à savoir celles de nos fonctions au sein du Bureau.

2. ORDRE DU JOUR

Le Président :
Lors de la dernière séance, Mme Karine Hirsch Lorenz-Blarer a présenté sa démission. Après consultation avec Mme Tânia Gazzola du groupe PLR, il s'est avéré que M. Marco Torti, prochain vient-ensuite sur la liste du PLR, était disponible pour être assermenté ce soir.

Nous vous proposons donc la modification suivante de l'ordre du jour.
Point 1 : Assermentation de M. Marco Torti, PLR, en remplacement de Madame Karine Hirsch Lorenz-Blarer, démissionnaire.
Le point 1 « Préavis 21-2026 - Arrêté d'imposition 2027 » devient donc le point 2 et s'ensuit l'habituel décalage qui est engendré.
J'ouvre la discussion sur l'ordre du jour, celui-ci appelle-t-il une question ou une remarque ?
Ce n'est pas le cas, nous pouvons donc l'adopter, les personnes qui acceptent l'ordre du jour avec la modification que le Bureau propose sont priées de lever leur carton orange. Avis contraire ? Abstention ?
C'est donc à l'unanimité que vous avez accepté l'ordre du jour modifié.

2.1 Assermentation de M. Marco Torti, PLR, en remplacement de Mme Karine Hirsch-Lorenz Blarer, démissionnaire.

Nous passons donc maintenant à l'assermentation de M. le Conseiller Marco Torti. Je prie M. l'Huissier de faire venir devant nous le nouveau conseiller élu pour son assermentation et je prie la salle de se lever.
Monsieur le Conseiller, je vais vous lire le texte de votre serment, et à la fin de celui-ci, vous lèverez la main droite et direz « Je le promets »

« Vous promettez d'être fidèles à la Constitution fédérale et à la Constitution du canton de Vaud, de maintenir et de défendre la liberté et l'indépendance du pays.
Vous promettez d'exercer votre charge avec conscience, diligence et fidélité, de contribuer au maintien de l'ordre, de la sûreté et de la tranquillité publics, d'avoir, dans tout ce qui sera discuté, la justice et la vérité devant les yeux, de veiller à la conservation des biens communaux et de remplir avec intégrité et exactitude les diverses fonctions que la loi vous attribue ou pourra vous attribuer. »
Monsieur Marco Torti ? Je le promets.

Monsieur le Conseiller, je vous félicite pour votre élection ; vous pouvez rejoindre votre siège au sein de votre groupe après être avoir pris votre diplôme auprès de notre secrétaire, Mme Francine Medana.

2.2 Préavis 21-2026 Arrêté d'imposition pour l'année 2027

Le Président :
Nous procéderons de la manière suivante : M. François Logoz, président de la commission des finances, présentera le rapport de celle-ci et nous passerons au débat puis au vote sur l'entrée en matière.
J'ouvrirai ensuite une discussion générale sur le de fond de ce préavis, puis nous prendrons l'arrêté en lui-même.

Nous l'analyserons article par article, les alinéas les uns après les autres. Si la parole est demandée, nous voterons sur l'article ou l'alinéa en question. Si la parole n'est pas demandée, l'article, respectivement le chiffre, sera considéré comme adopté.
Pour l'article premier, nous ne voterons que sur l'alinéa ou les alinéas qui auront fait l'objet d'un débat, les autres seront considérés comme tacitement adoptés et nous ne revoterons pas sur l'ensemble de cet l'article.
Après le passage en revue de tous les articles, la discussion sur l'ensemble du préavis sera à nouveau ouverte et nous passerons au vote sur les conclusions du préavis 21-2026.
Y a-t-il des questions ou des remarques quant à la manière de procéder ? Cela ne paraît pas être le cas.

Je passe donc la parole à M. Logoz.

Monsieur François LOGOZ :
Vous avez pris connaissance du rapport de la Commission des finances, je ne paraphraserai pas son texte.
Je rappellerai simplement quelques éléments qui me paraissent importants.
D'abord, l'évaluation de la dette communale, évoquée dans le préavis qui a passé de CHF 187 millions à CHF 207 millions entre le début de cette année et aujourd'hui, ne doit pas faire illusion sur la situation financière de notre commune. Il est hautement vraisemblable que les CHF 207 millions d'aujourd'hui, soient augmentés d'ici la fin de l'année compte tenu des investissements en cours et des factures consécutives à ces investissements, Et je rappelle, ce qui est mentionné tant dans le préavis que dans le rapport de la commission des finances que les investissements que notre Conseil a votés et qui doivent être encore réalisés conduisent mathématiquement à un endettement de CHF 320 millions de la dette communale de notre commune, ce qui est un montant évidemment conséquent, sans compter les investissements que nous pourrions être amenés à voter dans le cadre de cette législature.
C'est donc avec beaucoup d'intérêt et une grande satisfaction que la Commission des finances a pris note de la volonté de la Municipalité de conduire une réflexion stratégique, non pas seulement limitée à cinq ans sur le plan d'investissements, mais à un horizon de quinze ans pour permettre de mieux appréhender les enjeux auxquels notre Commune est confrontée.

Dans l'intervalle, fort raisonnablement, la Municipalité a décidé de proposer le maintien du taux d'imposition et du taux des taxes pour 2027 à son taux actuel.
Compte tenu du résultat obtenu à Pully par la votation du 27 septembre dernier sur la réduction de 12% de l'imposition cantonale, le maintien de l'imposition communale au niveau actuel, comme de ses taxes est apparu à la Commission des finances comme la solution politiquement adéquate. Elle a donc approuvé à l'unanimité, sous réserve d'une abstention pour l'impôt sur les chiens, le préavis de la Municipalité et vous invitent à en faire de même.

Le Président :
J'ouvre la discussion sur l'entrée en matière du préavis 21-2026.
La parole est-elle demandée ? Ce n'est pas le cas. La discussion est close.

Nous passons au vote sur l'entrée en matière.
Je prie celles et ceux qui approuvent l'entrée en matière de le manifester en levant leur carton orange. Avis contraire ? Abstention ?
C'est à l'unanimité que vous avez accepté l'entrée en matière.

J'ouvre maintenant la discussion sur le fond du préavis.
La parole est-elle demandée ? Ce n'est pas le cas. La discussion est close.

Arrêté d'imposition 2027

Article premier - Il sera perçu pendant 1 an, dès le 1er janvier 2027, les impôts suivants :
J'ouvre la discussion sur la durée et la périodicité de cet article.
La parole est-elle demandée ? Ce n'est pas le cas. La discussion est close.

Chiffre 1 : Impôt sur le revenu et sur la fortune, sur le bénéfice et sur le capital, impôt minimum et impôt spécial dû par les étrangers
En pour-cent de l'impôt cantonal de base : 61%

La parole est-elle demandée ? Ce n'est pas le cas. La discussion est close, le chiffre 1 est adopté.

Chiffre 2 : Impôt spécial particulièrement affecté à des dépenses déterminées
En pour-cent de l'impôt cantonal de base : 0%

La parole est-elle demandée ? Ce n'est pas le cas. La discussion est close, le chiffre 2 est adopté.

Chiffre 3 : Impôt foncier proportionnel sans défalcation des dettes basé sur l'estimation fiscale (100%) des immeubles
Immeubles sis sur le territoire de la commune
Par mille francs 0.7 Fr.

Constructions et installations durables édifiées sur le terrain d'autrui ou sur le domaine public sans être immatriculées au registre foncier
Par mille francs 0.5 Fr.

La parole est-elle demandée ? Ce n'est pas le cas. La discussion est close, le chiffre 3 est adopté.

Chiffre 4 : Impôt personnel fixe
De toute personne majeure qui a son domicile dans la commune au 1er janvier
0 Fr.
La parole est-elle demandée ? La parole n'est pas demandée, la discussion est close.
Le chiffre 4 est adopté.

Chiffre 5 : Droits de mutation, successions et donations
a) Droits de mutation perçus sur les actes de transferts immobiliers :
par franc perçu par l'Etat 50 cts
b) Impôts perçus sur les successions et donations :
en ligne directe ascendante
par franc perçu par l'Etat 50 cts
en ligne directe descendante :
par franc perçu par l'Etat 0 cts
en ligne collatérale :

par franc perçu par l'Etat 100 cts
entre non parents :
par franc perçu par l'Etat 50 cts
La parole est-elle demandée ? La parole n'est pas demandée, la discussion est close.
Le chiffre 5 est adopté.

Chiffre 6 : Impôt complémentaire sur les immeubles appartenant aux sociétés et fondations
par franc perçu par l'Etat 50 cts

La parole est-elle demandée ? La parole n'est pas demandée, la discussion est close.
Le chiffre 6 est adopté.

Chiffre 7 : Impôts sur les loyers
La parole est-elle demandée ? La parole n'est pas demandée, la discussion est close.
Le chiffre 7 est adopté.

Chiffre 8 : Impôt sur les divertissements
La parole est-elle demandée ? La parole n'est pas demandée, la discussion est close.
Le chiffre 8 est adopté.

Chiffre 9 : Impôt sur les chiens
Par chien 100 Fr.
La parole est-elle demandée ? La parole n'est pas demandée, la discussion est close.
Le chiffre 9 est adopté.

Article 2 : Choix du système de perception
La parole est-elle demandée ? La parole n'est pas demandée, la discussion est close.
L'article 2 est adopté.

Article 3 : Échéances
La parole est-elle demandée ? La parole n'est pas demandée, la discussion est close.
L'article 3 est adopté.

Article 4 : Paiement - Intérêts de retard
La parole est-elle demandée ? La parole n'est pas demandée, la discussion est close.
L'article 4 est adopté.

Article 5 : Remises d'impôts
La parole est-elle demandée ? La parole n'est pas demandée, la discussion est close.
L'article 5 est adopté.

Article 6 : Infractions
La parole est-elle demandée ? La parole n'est pas demandée, la discussion est close.
L'article 6 est adopté.

Article 7 : Soustractions d'impôts
La parole est-elle demandée ? La parole n'est pas demandée, la discussion est close.
L'article 7 est adopté.

Article 8 : Autorité de recours
La parole est-elle demandée ? La parole n'est pas demandée, la discussion est close.
L'article 8 est adopté.

Article 9 : Paiements des impôts sur les successions et donations par dation
La parole est-elle demandée ? La parole n'est pas demandée, la discussion est close. L'article 9 est adopté.

Nous en avons terminé avec l'examen de cette annexe du préavis 21-2026, Arrêté d'imposition 2027.

J'ouvre la discussion de fond sur l'ensemble du préavis 21-2026. La parole est-elle demandée ?

Mme Suzanne PETERS demande la parole :
Le groupe socialiste remercie la Municipalité pour cet arrêté d'imposition et prend note de son souhait de temporiser toute modification de la situation actuelle pour se donner le temps d'élaborer une stratégie à horizon de quinze ans.

Nous prenons note, également, non sans inquiétudes, de la volonté de la nouvelle Municipalité de poursuivre, je cite : « les efforts entrepris en matière de charges et d'efficience de l'utilisation des ressources communales ».
En effet, nous avons connaissance, comme vous, chères et chers collègues, de la situation financière peu avantageuse que connaît depuis quelques années la commune de Pully, M. Logoz l'a très bien rappelé tout à l'heure. Sur ces cinq dernières années, la croissance des charges est importante en raison, notamment de la péréquation directe horizontale, des investissements, de l'inflation et des créations de postes dues à l'accroissement de la population.

Or, selon les perspectives de croissance démographique établies par Statistiques Vaud pour la période qui va jusqu'à 2045, la progression démographique du district de Bourg en Lavaux et, en conséquence, de Pully restera sur une courbe ascendante. Les puillérans et les puilléranes seront donc, très probablement, plus nombreux dans les années à avenir.

Dans le même ordre d'idée, le changement climatique dont l'accélération brutale nous a toutes et tous un peu surpris cet été, conduira, lui aussi, très probablement et peut-être très rapidement, à une série d'investissements nécessaires et importants dans des domaines qui pourraient porter sur les mobilités, on peut parler de passerelle ou d'autre chose, ou l'assainissement énergétique des bâtiments, mais il pourrait aussi porter sur d'autres éléments qui sont de plus en plus régulièrement évoqués comme les questions sanitaires et le soutien à apporter aux plus fragiles d'entre nous.

Ces réalités ne sont en rien des prédictions pour un avenir lointain. Elles sont prévisibles et signifieront, par voie de conséquence, une augmentation des investissements nécessaires pour garantir la santé et le bien-être de chaque pulliérane et de chaque pulliéran. Tous ces investissements porteront, à coup sûr, bien au-delà de ceux que le Conseil communal a déjà acceptés. Et nos inquiétudes portent précisément sur cet accroissement prévisible des besoins et sur les réponses à cette perspective que la Municipalité évoque dans son préavis pour la seule année 2027, il est vrai. Il nous semble, en effet, que si la maîtrise des charges est un principe louable en soi, sa pratique peut également mener, à force, à un affaiblissement significatif du service publique. Ce qui, au vu des perspectives que je relevais précédemment, nous paraîtrait catastrophique.

En conséquence, le groupe socialiste invite la Municipalité à considérer très sérieusement l'idée selon laquelle, pour reprendre les termes employés dans le préavis, le maintien de la fiscalité communale historiquement attractive qui est la nôtre, pourrait ne pas demeurer compatible avec les capacités financières de la commune et les besoins à long terme de ses habitants.

Je ne doute pas que nous aurons, l'occasion d'en reparler et je vous remercie pour votre attention.

Le Président :
La discussion est toujours ouverte. Y a-t-il d'autres interventions ? Ce n'est pas le cas. La discussion est close.

Nous passons donc passer au vote sur les conclusions du préavis 21-2026 - Arrêté d'imposition 2027.

Le Conseil communal, de Pully
décide
1) d'adopter l'arrêté d'imposition pour l'année 2027 tel que présenté par la Municipalité et annexé au présent préavis ;
2) d'autoriser la Municipalité à soumettre ledit arrêté au Conseil d'Etat pour approbation.

Le vote est ouvert. Le vote est clos.
Résultat du vote : les conclusions du préavis 21-2026 sont acceptées par 67 oui, 7 non, 8 abstentions.

2.3 Préavis 22-2026 Centre sportif de Rochettaz - Remplacement du système d'éclairage des terrains - Crédit demandé CHF 241'000.00

Le Président :
J'invite M. Rihab Hammami, président de la commission ad hoc, à venir nous présenter son rapport.

M. Rihab HAMMAMI :
La commission ad hoc chargée d'examiner le préavis 22-2026 s'est réunie le 5 octobre dernier. Le préavis demande un crédit de CHF 241'000.00 pour remplacer l'éclairage et le câblage des sept courts de tennis du Centre sportif de Rochettaz.
J'en profite pour remercier MM. Carnello, Guillaume, Afonso et Mme Marclay, pour leur présentation et leurs réponses précises, de même que les commissaires pour la qualité de leurs échanges.
Sur le fond, la Municipalité nous a présenté un projet aux trois objectifs :
1) garantir l'utilisation d'une infrastructure sportive très fréquentée ;
2) mettre le câblage en conformité ;
3) réaliser des économies d'énergie.

Pour rappel, le centre sportif accueille environ 24'000 heures de jeu par année et le club compte quelque 700 membres, dont près d'un tiers de juniors.
L'éclairage actuel a été installé, il y a à peu près 10 ans, en 2016. À l'époque, la technologie LED n'était pas encore homologuée par Swiss Tennis, et procéder à l'installation de LED à ce moment-là, aurait empêché le club d'organiser des matchs officiels. Aujourd'hui, les ampoules de ces projecteurs ne sont plus fabriquées : six d'entre eux sont déjà hors service et des coupures surviennent en cours de jeu. Le câblage souterrain n'est par ailleurs plus conforme aux normes en vigueur, et sa mise en conformité est indispensable pour installer un éclairage LED. Les 28 projecteurs actuels seront ainsi remplacés par 18 luminaires, installés sur les mâts existants.

Côté finances, la Municipalité a signalé en séance une erreur dans le préavis, positive et donc en faveur de la commune, c'est suffisamment rare pour être relevé, l'économie d'électricité attendue n'est pas de 36%, mais de 64%, soit près de CHF 14'700.00 par

année au lieu des CHF 8'200.00 annoncés. Ajouter à cela, des subventions de Lightbank et du Fonds du sport vaudois qui pourraient aussi venir réduire le montant à amortir.
Les débats ont principalement porté sur trois questions. Plusieurs commissaires ont regretté l'absence, au vu du montant engagé, de données sur les heures réelles d'utilisation de l'éclairage. Certains et certaines se sont interrogés sur l'opportunité d'attendre la future politique du sport, dont les résultats sont attendus fin 2027 au plus tôt. La Municipalité nous a expliqué qu'il avait été estimé qu'il s'agissait d'un objet de maintenance et que le risque de voir les courts devenir inutilisables en soirée d'ici-là était trop important.
De plus, la relation financière entre la ville et le club, a suscité de nombreux questionnements notamment quant au montant du loyer et au fait que le club ne participe pas aux frais de rénovation de ces installations, la Municipalité a répondu qu'elle entendait les traiter dans le cadre de cette même politique du sport, sur laquelle nous nous prononcerons dans un peu plus d'un mois.

Enfin, il a également été relevé que cet éclairage concerne directement les jeunes du club, dont une partie des entraînements se déroule en soirée. Quant aux travaux, ils seront planifiés en coordination avec le club, de façon à ne pas gêner le montage de la bulle hivernale.
Un vœu a été émis en séance demandant que les futurs préavis comportent des indications sur l'énergie grise des équipements proposés. Vous aurez sans doute remarqué que j'ai nommément cité l'auteur du vœu, ce que je n'aurais pas dû faire, mais je vais mettre cela sur le dos de mon inexpérience car il s'agissait de ma première expérience de présidence de commission, je vous remercie de votre compréhension.
Au terme de la séance, c'est par 6 voix pour, 3 voix contre et aucune abstention que la commission s'est montrée en faveur du préavis 22-2026 et vous recommande de faire de même.

Le Président :
J'ouvre la discussion sur l'entrée en matière du préavis 22-2026.
La parole est-elle demandée ? Ce n'est pas le cas. La discussion est close.

Nous passons au vote sur l'entrée en matière.
Je prie celles et ceux qui approuvent l'entrée en matière de le manifester en levant leur carton orange. Avis contraire ? Abstention ?
C'est à l'unanimité que vous avez accepté l'entrée en matière.

J'ouvre maintenant la discussion de fond sur ce préavis.

M. Philippe CONUS demande la parole :
Je tiens à clarifier les raisons pour lesquelles je me suis opposé à ce préavis en commission et pourquoi le groupe des Vert·e·s va s'y opposer ce soir.
Le contexte est celui d'une dette communale croissante et des déficits budgétaires dont on a parlé tout à l'heure, qui nous contraignent à examiner attentivement toutes les dépenses, effort auquel je veux contribuer.
Les questions qui se posent sont de deux ordres : celles concernant le projet lui-même et celles relatives au contexte général.

Pour les questions relatives au projet, je mentionnerai les points suivants :
1. Tout d'abord, la répartition des charges pose question : le club de tennis paie un loyer modeste de CHF 1'500.00 par mois pour l'ensemble des infrastructures et la Commune paie quant à elle tout le reste : l'entretien global des infrastructures et des accès, ainsi que les factures d'électricité du club.
2. Dans ce contexte, l'utilisation des revenus du club nécessite à mon sens, une clarification : le club de tennis compte 700 à 750 membres qui paient des cotisations. Sur la base des prix figurant sur son site internet, on peut estimer ses revenus

annuels à CHF 300'000.00, à moins que je ne trompe, mais on n'a pas pu voir le chiffre, sans qu'on ne connaisse l'utilisation de cette somme. Seuls 50% des membres sont Pulliérans, on peut donc se demander s'il est juste que Pully paie pour les membres externes à la commune, ou s'il ne faudrait pas plutôt différencier les sources de financement en conséquence de cette observation.

3. Il y a enfin des questions relatives au système d'éclairage lui-même : le dernier changement comme il a été indiqué, ayant eu lieu il y a 10 ans, cette rapidité d'obsolescence pose question. L'amortissement restant de CHF 90'000.00 de cette dernière installation s'ajoute aux CHF 240'000.00 du projet actuel, portant le coût global à amortir à CHF 330'000.00. La fréquence d'utilisation de l'éclairage reste inconnue : combien d'heures par an est-il utilisé, et sur combien de mois, sachant que les terrains extérieurs ne sont pas accessibles depuis mi-octobre jusqu'à fin mars, ce qui diminue nettement le nombre de jours où cet éclairage est nécessaire.
4. En résumé, plusieurs informations manquaient lors de la réunion de la commission et des questions se posaient quant à la possibilité d'une autre répartition des charges, par exemple, en demandant une contribution au club.

Ce projet soulève également des questions d'ordre plus général :

1. Une réflexion sera prochainement lancée pour définir une politique globale des sports à Pully. Il semble donc peu logique de décider de la question particulière de l'éclairage du tennis avant cette réflexion. Ne pas discuter des options de partage des charges avec le club, par exemple, crée un précédent qui sera difficile à ignorer lors de demandes concernant d'autres sports.
2. Le contexte budgétaire global doit également être pris en compte, comme on l'a signalé. Pour que les conseillers participant aux commissions ad hoc puissent se forger un avis éclairé, il me semble important de disposer d'une vision d'ensemble des grandes lignes de la politique communale pour les cinq prochaines années. Les priorités sont nombreuses et le budget restreint, la Municipalité devrait donc d'abord définir les axes principaux avant d'examiner les dépenses spécifiques. Les canicules de cet été illustrent notamment l'urgence d'adapter notre ville au changement climatique, une priorité qui mérite peut-être de passer avant d'autres projets plus secondaires. Une vision claire de la politique communale pour cette législature constituerait ainsi un préalable important à toute décision de dépense.

Je tiens à préciser que cette prise de position ne traduit en aucun cas un rejet du sport en général ni un déni de la nécessité d'un éclairage adéquat pour jouer au tennis le soir, mais elle témoigne plutôt d'une volonté de contribuer à la rigueur dans la gestion des ressources mises à la disposition de la commune.

Mme Tânia GAZZOLA demande la parole :
Je dois dire que je suis un petit peu surprise d'entendre les Vert·e·s s'opposer à ce préavis, alors même qu'il prévoit le remplacement d'installations vieillissantes par un éclairage LED, qui est nettement moins énergivore, cela me semble donc paradoxal de défendre régulièrement la transition énergétique et puis de s'opposer, lorsqu'elle se concrétise, lorsqu'elle est urgente, à une mesure qui va précisément dans ce sens.
Et puis, pour moi ce qui est très important, et ce qui m'a convaincu au sein de cette commission de voter pour, c'est son impact direct sur la jeunesse pulliérane. En examinant les horaires de l'école de tennis, j'ai pu constater que les cours destinés aux adolescents de 12 à 20 ans, ainsi qu'aux espoirs, se déroulent quatre à cinq soirs par semaine, entre 18h et 22h00. Donc, on est en train de dire que cet éclairage ne sert pas uniquement à permettre à quelques adultes de jouer au tennis après leur journée de travail, il bénéficie aussi et surtout directement à nos jeunes.
Nous parlons régulièrement au sein du Conseil de prévention, d'encadrement de la jeunesse, de l'importance de favoriser les activités sportives, eh bien, nous avons ici l'occasion très concrète de joindre les actes à la parole. Personnellement, je préfère voir nos adolescents passer leurs soirées à pratiquer un sport encadré par des

professionnels dans un environnement adapté, sécurisé et éclairé, plutôt que de traîner dans la rue sans structure. A mes yeux cet investissement est donc aussi un investissement dans notre jeunesse, dans sa santé et dans son bien-être.

M. Robin CARNELLO, Municipal, demande la parole :
Je remercie M. Conus d'avoir apporté ces éléments de préoccupations par rapport au timing. Aujourd'hui, je peux comprendre qu'il serait logique de disposer de la politique sportive pour prendre ce genre de décision, à savoir qu'au moment où s'est tenue la commission ad hoc, le préavis sur la future politique sportive n'était pas encore sorti, il sera à l'ordre du jour de votre prochaine séance. Ce type de politique va mettre une année avant d'être établi et ensuite, les mesures suivront.

Maintenant la question, est-ce que le fait de mener cette intervention en parallèle d'une élaboration d'une politique sportive en vaut la peine, la Municipalité a estimé que c'était le cas. Pour vous donner quelques éléments contextuels supplémentaires : cet objet a été sorti d'un futur préavis global sur l'entretien du patrimoine de la ville de Pully, qui est une sorte de préavis cadre sur l'entretien des bâtiments, qui liste toute une série d'interventions qui sont nécessaires sur les bâtiments et les propriétés de la ville, la Municipalité a donc prévu de maintenir ce préavis pour pouvoir bien comprendre les besoins, les enjeux sur les objets. Cet objet spécifique a été identifié comme critique, simplement parce qu'aujourd'hui, vu qu'on n'arrive plus à obtenir des ampoules pour garantir cette prestation offerte à la population de Pully, à ses sportifs, à ses jeunes sportifs, si on ne le fait pas, cela sera simplement une prestation qui va tomber.
La Municipalité a donc estimé, que cela vaut la peine de le faire maintenant, parce que c'est un besoin technique, une maintenance courante et de plus, on ne crée pas de précédent, par rapport à ce qu'a dit M. Conus, puisqu'on a équipé nos terrains de football avec de l'éclairage LED, de même pour celui de nos salles de gym, donc on ne crée pas de précédent.

De plus, la Municipalité aimerait mener cette réflexion sur l'ensemble des prestations dont vont bénéficier les clubs sportifs, quels sont les formats des cotisations et qu'est-ce qu'elles comprennent et là, la politique qui viendra, répondra à ces orientations stratégiques.
J'espère avoir pu rassurer M. Conus et le groupe des Vert·e·s et je vous remercie pour le soutien à ce préavis et pour les sportifs et sportives de Pully.

Le Président :
La parole n'est plus demandée, la discussion est close
Nous avons pris bonne note du vœu exprimé par M. Häusermann en commission.

Nous passons maintenant au vote sur les conclusions du préavis 22-2026 à l'aide de vos boîtiers de vote.
Je vous les relis :
Le Conseil communal de Pully,
décide
1. d'adopter le projet de remplacement des câblages et du système d'éclairage des terrains de tennis ;
2. d'allouer à la Municipalité un crédit de CHF 241'000.00 TTC, montant à prélever tout ou en partie sur les disponibilités de la bourse communale ;
3. d'autoriser la Municipalité à recourir, si nécessaire, à l'emprunt pour le solde à souscrire, aux meilleures conditions du marché ;
4. d'autoriser la Municipalité à amortir cette dépense par annuités égales sur 10 ans.

Le vote est ouvert. Le vote est clos.
Résultat du vote : les conclusions du préavis 22-2026 sont acceptées par 52 oui, 25 non, 6 abstentions.

2.4 Réponses de la Municipalité aux propositions individuelles

Le Président :
Le 30 septembre dernier, cinq interpellations ont été développées. Les réponses de la Municipalité vous ont été transmises par écrit avec les autres documents de préparation de cette séance. Je vais donc demander à chaque auteur des interpellations s'il est satisfait des réponses qui lui ont été apportées, puis donnerai la parole à la Municipalité pour savoir s'il y a quelque chose à ajouter et enfin, je terminerai en revenant vers l'auteur de l'interpellation pour un éventuel développement.

2.4.1 Interpellation N° 06-2026 - Cohabitation multimodale et protection des piétons - La sécurité des piétons est en danger en raison de la circulation de certains cyclistes et des Vélos Lime

M. Maxime Zysset et de Mme Karine Hirsch-Lorenz Blarer

Le Président :
M. Zysset, vous avez la parole, êtes-vous satisfait de la réponse de la Municipalité ?

M. Maxime ZYSSET :
Je remercie la Municipalité pour la réponse apportée à notre interpellation et je tiens à saluer les mesures qui ont été prises afin de limiter la vitesse des vélos Lime dans certaines zones de notre commune, ainsi que l'attention que vous porterez aux aménagements routiers dans le but d'améliorer la sécurité des piétons.
Le groupe PLR est également attaché à ce que les conditions d'utilisation de ce service soient plus transparentes et clairement communiquées aux usagers. Je reviendrai tout à l'heure avec une résolution dans le développement.

Le Président :
La Municipalité souhaite-t-elle préciser par oral des éléments de sa réponse ? Cela n'est pas le cas.

M. Zysset, vous nous avez parlé d'une volonté de résolution. Je vous laisse nous lire le texte de cette résolution et nous la remettre signée, une fois que nous aurons voté sur cette résolution.

M. Maxime ZYSSET :
Je vous propose la résolution suivante :
« Le Conseil communal invite la Municipalité à relayer, auprès du prestataire Lime et des autres communes partenaires, ses préoccupations concernant le respect des restrictions d'âge applicables au service ainsi que la nécessité d'améliorer la visibilité de ces conditions d'accès auprès des utilisateurs. »

Le Président :
Je me permets de me prononcer sur la recevabilité de votre résolution, selon l'art. 70 al. 4, concernant les interpellations : « La discussion qui suit se termine par l'adoption d'une résolution, laquelle ne doit pas contenir d'injonction, ou par le passage à l'ordre du jour. »
La formulation que vous utilisez ne comporte en effet pas d'injonction, elle est donc recevable.

La parole est-elle demandée concernant cette résolution ? Ce n'est pas le cas.
La Municipalité souhaite-t-elle s'exprimer sur la résolution ? Ce n'est pas le cas.
La discussion est close.
Nous passons au vote pour l'acceptation ou non de cette résolution.
Le vote est ouvert. Le vote est clos.
Résultat du vote : la résolution est acceptée par 67 oui, 4 non, 7 abstentions.

2.4.2 Interpellation N° 07-2026 - La sécurité du Musée d'art de Pully est-elle conforme à l'état de l'art en la matière

De Mme Lena Yersin

Le Président :
Mme Lena Yersin, vous avez la parole, êtes-vous satisfaite de la réponse de la Municipalité ?

Mme Lena YERSIN :
J'ai pris bonne note de la réponse de la Municipalité et je l'en remercie.
Celle-ci précise que pour des raisons de sécurité, il n'est pas possible de détailler les mesures en vigueur. Je me contenterai donc de noter que le Musée d'art de Pully est un lieu hautement sécurisé.

Le Président :
La Municipalité souhaite-t-elle préciser par oral des éléments de sa réponse ? Cela n'est pas le cas.

2.4.3 Interpellation N° 09-2026 - Plan canicule - Des évolutions prévues pour Pully ?

De Mme Céline Gandar

Le Président :
Mme Gandar, vous avez la parole, êtes-vous satisfaite de la réponse de la Municipalité ?

Mme Céline GANDAR :
Je remercie la Municipalité et ses équipes pour ses réponses détaillées à mes questions dans les interpellations n°9 et n°10, je me permets de grouper les deux.
A l'exception d'un point, pour lequel le groupe des Vert·e·s va déposer une résolution, ces réponses me satisfont pleinement à ce stade et je me réserve la possibilité d'interpeler à nouveau la Municipalité au printemps prochain pour avoir des informations sur l'avancement des réflexions en cours mentionnées, en vue du déploiement de mesures concrètes pour l'été 2027.

Le Président :
La Municipalité souhaite-t-elle préciser par oral des éléments de sa réponse ? Cela n'est pas le cas.

Mme Gandar, souhaitez-vous donner une suite à votre interpellation ?

Mme Céline GANDAR :
Oui, nous déposons une résolution dont le titre est :
« Pour un meilleur répertoire des lieux frais à Pully en période de canicule »
Et le développement est le suivant :
Tel que mentionné en introduction de l'interpellation n°09-2026, nous avons constaté que la carte des lieux frais du guide séniors n'est pas à jour. Certains des lieux répertoriés sont en effet fermés la plupart du temps en période estivale ou n'existent plus.
Le Conseil communal exprime le souhait que la Municipalité inventorie les lieux frais, naturellement ou par climatisation, accessibles par tout un chacun en période de canicule, et diffuse cette carte largement.

Le Président :
Je me permets de me prononcer sur la recevabilité de cette résolution, selon l'art. 70 al. 4, comme je l'ai cité plus haut. La formulation que vous utilisez ne comporte pas d'injonction, elle est donc recevable.

La parole est-elle demandée concernant cette résolution ? Ce n'est pas le cas. La discussion est close.

Nous passons au vote pour l'acceptation ou non de cette résolution.
Le vote est ouvert. Le vote est clos.
Résultat du vote : la résolution est acceptée par 58 oui, 15 non, 10 abstentions.

2.4.4 Interpellation N° 10-2026 - Fortes chaleurs - Quelles mesures pour les travailleurs les plus exposés ?

Mme Céline Gandar

Le Président :
Mme Gandar, voulez-vous ajoutez quelque chose ? Ce n'est pas le cas et ce n'est pas le cas non plus pour la Municipalité.

2.4.5 Interpellation N° 11-2026 - Moustique tigre à Pully

Mme Line Zolliker

Le Président :
Mme Zolliker, vous avez la parole, êtes-vous satisfaite de la réponse de la Municipalité ?

Mme Line ZOLLIKER :
Je remercie la Municipalité pour sa réponse. Je suis rassurée de constater que cette problématique du moustique tigre et bel et bien une réalité qui est prise au sérieux par la Municipalité et que des mesures seront prises pour lutter contre cette espèce invasive. J'espère qu'elles porteront leur fruit.

Le Président :
La Municipalité souhaite-t-elle préciser par oral des éléments de sa réponse ? Cela n'est pas le cas.

Mme Zolliker, souhaitez-vous donner une suite à votre interpellation ? Ce n'est pas le cas.

2.5 Propositions individuelles

2.5.1 Postulat 05-2026 - L'eau de pluie, l'eau de là-haut, (et préservons notre eau potable)

M. Joël Steiner et consorts.

Le Président :
Le Bureau le considère recevable, nous allons commencer par écouter son auteur, puis je me prononcerai formellement sur sa recevabilité et nous écouterons ensuite la Municipalité, puis nous ouvrirons le débat de fond.
M. Steiner, vous avez la parole.

M. Joël STEINER :
Cet été, au terrain de la Rochettaz, pendant le traditionnel camp de foot des juniors de Pully, il faisait une chaleur écrasante. À la pause, on a arrosé le terrain. Non pas pour faire pousser le gazon, il est synthétique, il a donc peu de chances de grandir, mais pour rafraîchir nos jeunes footballeurs en herbe, assommés par la chaleur.

Cette eau avait été captée, traitée et acheminée pour être potable. Pendant ce temps, juste au-dessus des vestiaires, toute l'eau de pluie qui tombe sur le parking part directement à l'égout. Ce petit paradoxe résume bien la situation. D'un côté, des étés de plus en plus secs, où l'on utilise de l'eau potable pour arroser. De l'autre, des orages de plus en plus violents, qui saturent nos canalisations. Entre les deux, une ressource qui nous tombe littéralement du ciel et que nous laissons filer. Récupérer l'eau de pluie est une réponse évidente, mais ce n'est pas la seule. Des équipements économes ou une bonne sensibilisation peuvent être tout aussi efficaces, et parfois plus simples.
Ce postulat ne veut donc pas imposer une solution toute faite. Il veut qu'on commence par bien cerner le problème, puis qu'on retienne ce qui marche le mieux, au meilleur coût.
Concrètement, nous demandons à la Municipalité :
Premièrement, d'établir un bref état des lieux des ressources et des besoins en eau de Pully (marge du réseau, pics de consommation estivaux, surcharges par temps d'orage) et de leur évolution prévisible ;

Deuxièmement, de comparer les mesures possibles selon leur efficacité, leur coût et leur facilité de mise en œuvre, en privilégiant celles dont les effets sont déjà mesurés, notamment :
- la récupération de l'eau de pluie pour l'arrosage dans les nouvelles constructions et les transformations importantes, avec des cuves qui retiennent aussi les pointes d'orage ;
- son utilisation pour les WC et le lave-linge dans les nouvelles constructions ;
- l'encouragement des équipements économes en eau ;
- la sensibilisation sur l'arrosage et le remplissage des piscines en période de sécheresse ;
- des audits et conseils gratuits pour les grands consommateurs.

Troisièmement, de proposer, sur cette base, les mesures retenues, y compris dans les bâtiments communaux pour montrer l'exemple et, le cas échéant, dans les plans d'affectation et les droits de superficie accordés à des promoteurs.
Et enfin, de proposer des indicateurs simples pour en suivre l'efficacité, par exemple les m³ d'eau potable économisés par an et le débit maximal rejeté dans les canalisations.

Je remercie mes cosignataires pour leur soutien et leurs précieuses suggestions. Le texte s'est enrichi de leurs remarques. Cela montre que l'eau n'est ni de gauche ni de droite et qu'elle est simplement notre bien commun.
Les questions soulevées relèvent des compétences de la Municipalité. Je vous invite donc à renvoyer ce postulat directement à la Municipalité.

Le Président :
Le texte a été transmis dans les sept jours demandés selon l'art. 67 al. 1 de notre règlement. Selon ce même article, il répond aux critères de recevabilité. Par ailleurs, il est conforme à l'art. 66 al. 1 lettre a) de notre règlement.
A moins que la parole ne soit demandée, il est donc jugé recevable.
La parole est-elle demandée ? Ce n'est pas le cas, il est donc jugé recevable.

Je laisse la parole à la Municipalité, souhaite-t-elle prendre la parole à propos de ce postulat ? Cela ne semble pas être le cas.

J’ouvre maintenant la discussion sur le fond de ce postulat. La parole est-elle demandée ? Cela n’est pas le cas.

M. Steiner, vous souhaitez un renvoi de votre postulat directement à la Municipalité pour étude et rapport ? C’est bien le cas.

Pour un renvoi à la Municipalité, il faut la majorité des membres présents. Nous allons maintenant passer au vote.

Le vote est ouvert. Le vote est clos.
Résultat du vote : le renvoi à la Municipalité est soutenu par 54 oui, 10 non et 14 abstentions.

Le Président :
Nous passons aux interpellations. Nous en avons reçu deux.
Je demande aux auteurs des interpellations de ne pas relire leur texte, ceux-ci ont été transmis aux membres du Conseil par mail. Je vous demande donc, Mesdames et Messieurs, de brièvement résumé votre interpellation et de rappeler les principales questions que vous posez à la Municipalité.

2.5.2 Interpellation 12-2026 - Sécurité et salubrité à Pully
M. André Stehlin

Pour que son auteur puisse la développer, celle-ci doit être appuyée par au moins cinq membres de l’assemblée, conformément à l’art. 70 al. 2 de notre règlement.
Je demande donc aux personnes qui appuient celle-ci de le faire en levant leur carton orange. C’est bien le cas, M. Stehlin vous avez la parole.

M. André STEHLIN
En date du 10 décembre 2025 à la suite de l'interpellation 13-2025 concernant la propreté, entretien et sécurité de la ville de Pully, une résolution a été votée et acceptée par le Conseil communal dont la teneur était la suivante :
Le Conseil communal de Pully invite la Municipalité à :
- un renforcement prioritaire des mesures de propreté et de sécurité ;
- la poursuite et à l'intensification des actions en faveur de la qualité des espaces publics ;
- la consolidation de la coordination sur le périmètre de la gare de Pully ;
- un suivi et une information au Conseil communal.

A ce jour, aucune information n'a été communiquée au Conseil communal.
Or, l'état des lieux publics reste très préoccupant, notamment en raison des problèmes suivants :
- Consommation de substances illicites dans les espaces publics ;
- Déchets laissés à l’abandon ;
- Déjections canines dans le petit parc de La Cure, autrefois interdit aux chiens.

Le soir, le parc de détente entre la place Neuve et la Clergère, parcelle no 11 du PA Clergère-Gare, est régulièrement occupé et devient une source importante de nuisances sonores. Les habitants de la Grand-Rue, comme ceux des quartiers avoisinants, subissent ces troubles sonores et incessants.
Le personnel de la voirie est écœuré par le volume des déchets de toutes sortes. Malgré leurs rapports, ils ont le sentiment de ne pas être écoutés et soutenus dans leur travail.

Questions :
1) Quand les services sociaux et la police prendront-ils des mesures concrètes pour assurer sérieusement la sécurité et la propreté dans la ville de Pully ?

2) Une personne sera-telle engagée comme éducateur ou éducatrice de rue ? Si oui, quand sera-telle active ?

Le Président :
Est-ce qu'une personne de la Municipalité souhaite prendre la parole ?

Mme Nathalie Jaquerod, Syndique, demande la parole :
Comme à l'accoutumée, nous répondrons aux interpellations qui sont déposées ce soir, lors de la prochaine séance, elles vous seront transmises par mail, 6 jours avant celle-ci.

2.5.3 Interpellation 13-2026 - Nouvelle politique tarifaire du Réseau PPBL : une hausse de près de 40 % et des questions sur sa légitimité institutionnelle

M. Maxime Zysset

Le Président :
Pour que son auteur puisse développer son interpellation, celle-ci doit être appuyée par au moins cinq membres de l'assemblée, conformément à l'art. 70 al. 2 de notre règlement.
Je demande donc aux personnes qui appuient celle-ci de le faire en levant leur carton orange. C'est bien le cas, M. Zysset vous avez la parole.

M. Maxime ZYSSET
Une révision de l'échelle tarifaire du Réseau PPBL ait déjà fait l'objet de discussions au sein de notre Conseil, je peux comprendre et admettre qu'une adaptation soit nécessaire, notamment dans la mesure où les conditions tarifaires n'ont pas été révisée depuis 2009. Une meilleure granularité des tranches de revenus déterminants peut, en effet, constituer une évolution légitime.
Toutefois, cette révision soulève plusieurs questions, tant sur la procédure d'adoption des tarifs par l'association que sur les conséquences concrètes de cette nouvelle échelle tarifaire pour les familles. Il convient notamment de s'assurer que le système ne crée pas d'effets de seuil disproportionnés. Nous savons malheureusement que les femmes restent davantage concernées par le travail à temps partiel. Les politiques familiales dont les tarifs des structures d'accueil peuvent donc jouer un rôle important dans la décision de poursuivre ou de reprendre une activité professionnelle.

Dans ce contexte, il me paraît important que la Municipalité puisse présenter les éléments qui ont conduit à cette révision tarifaire, ainsi que l'analyse réalisée sur les conséquences pour les familles et les éventuels effets de seuil. Une meilleure transparence sur ces éléments permettra également au Conseil communal de mieux comprendre les choix effectués en matière de politique familiale et la place que la Commune souhaite accorder à celle-ci au cours des prochaines années. Je vous remercie pour votre attention et remercie d'ores et déjà la Municipalité pour ses réponses.

2.6 Divers

2.6.1 Travaux sur l'avenue du Tirage

Mme Evelyne CAMPICHE RUEGG
J'ai adressé des questions à la DTSI et je vous les soumets :
Depuis plusieurs semaines, le haut du trottoir ouest du chemin du Tirage, fait l'objet de travaux. Il y a un gros trou dans le trottoir. Le cheminement est très fréquenté par les piétons, puisqu'il s'agit du chemin qui mène à l'école, à la gare, à la poste, au cinéma, à

l'EMS et aux commerces du quartier et il est devenu dangereux, surtout maintenant que nous avons changé d'heure, qu'il fait nuit plus vite le soir.
La variante proposée renvoie au passage piéton régulé par un feu clignotant sur l'avenue de Lavaux. Je déclare mes intérêts, je suis souvent à pied et j'habite dans le quartier, on observe régulièrement des piétons sur la route, donc sur le chemin du Tirage, zigzaguant entre des camions qui descendent et les bus 47 et 48 qui montent et qui descendent.

Voici mes questions :
1) La Municipalité a-t-elle conscience que le cheminement piéton sur le chemin du Tirage pendant les travaux est dangereux ? Les travaux ont lieur sur le trottoir.
2) Qu'a-t-elle prévu pour y remédier ?
3) Combien de temps vont durer ces travaux ?

Merci d'avance pour vos réponses.

Le Président :
Est-ce que la Municipalité désire s'exprimer ?

M. Sébastien FAGUE, Municipal demande la parole :
Mme la Conseillère communale, tout d'abord je vous remercie de m'avoir transmis vos questions ce matin, afin que je puisse ce soir déjà y apporter quelques réponses.

Oui, la Municipalité est au courant de ces travaux, puisqu'un permis de fouilles en bonne et due forme a été délivré par ma direction pour ce chantier. Il s'agit des travaux de Pully4net pour la construction d'une chambre de tirage de câbles, le chantier est suivi par Multinet qui soustraite la réalisation à la société RP Connect pour le réseau de fibre optique. L'intervention est prévue jusqu'au début de la semaine prochaine, le trottoir sera complètement rendu à cette période.
La Police Est-Lausannois est passée plusieurs fois sur place pour vérifier la conformité de la signalisation mise en place, de légers ajustements ont été demandés, mais tout est en règle. Les usagers doivent effectivement empruntés le passage piéton situés au carrefour Lavaux-Tirage pour changer de trottoir, cela en conformité des prescriptions de sécurité en vigueur. Voilà ce que je peux vous donner comme précisions ce soir par rapport à vos questions.

2.6.2 Retour sur l'interpellation 13-2026 - Nouvelle politique tarifaire du Réseau PPBL

Mme Myriam VALET
Je voulais revenir sur l'interpellation de M. Zysset et informer que le groupe socialiste avait également pris note des hausse tarifaires du PPBL et à ce propos le groupe avait envie de partager une prise de position.
Tout d'abord, le parti socialiste vise et visera toujours à avoir un dispositif de crèches solides, durables et accessibles à toutes et à tous, c'est notre engagement depuis longtemps pour Pully, au Canton et au niveau fédéral.
Nous tenons à rappeler que les grilles tarifaires de la PPBL n'ont pas été modifiées depuis 2009, comme cela a été relevé. Or, entre janvier 2009 et octobre 2026, l'inflation cumulée en Suisse s'élève à environ 11,5% avec un renchérissement significatif dès l'année 2022.
Par ailleurs, le secteur de la petite enfance connaît, depuis des années, une pénurie importante de personnel éducatif, comme le relevait le rapport de la Municipalité au Conseil communal sur la gestion de 2024 déjà. C'est la raison qui pousse les différentes fondations qui gèrent cet accueil, dont la FEJ pour Pully, à proposer des conditions salariales et de travail attractives aux professionnels qui assurent le bon fonctionnement de ces structures.

Dans ce cadre, la Commission de gestion de notre Conseil annonçait déjà, dans son rapport sur l'exercice 2024 qu'il était devenu impératif de réviser et de réanalyser la politique tarifaire du PPBL. Le groupe du parti socialiste estime donc que la hausse des tarifs adoptée par le PPBL cette année n'est en rien une surprise.
Nous saluons, pour notre part, la baisse des tarifs introduite au parascolaire et en accueil familial pour les familles à revenu modeste et les familles de la classe moyenne dite inférieure selon la classification de l'OFS. Ce qui représente un salaire brut par mois de 12'685.- au maximum pour un couple avec deux enfants. Nous relevons également le fait que les tarifs en préscolaire ne changent pas pour les mêmes groupes de revenus.

Enfin, nous rappelons que l'augmentation du rabais fratrie de 25 à 30% limitera l'augmentation des coûts pour les familles qui la subisse et signifiera une baisse supplémentaire pour les familles à revenus modestes et les familles de la classe moyenne inférieure.
Dans une perspective à peine plus lointaine, mon groupe rappelle que le contre-projet à l'initiative fédérale du parti socialiste pour que les crèches ne dépassent pas 10% du revenu des parents a abouti et que la loi sur le soutien à l'accueil extrafamilial a été adoptée en décembre 2025. Il vaut sans doute la peine de rappeler ici que cette loi crée une allocation de garde versée aux parents pour les enfants jusqu'à 8 ans. Cette loi, qui s'applique sur le modèle des allocations familiales, devrait entrer en vigueur en 2029, et les premiers versements sont attendus pour 2030.
Ainsi les familles pourront toucher une allocation pouvant aller jusqu'à CHF 500.00 par mois et par enfant gardé à plein temps en crèche ou en accueil familial. Ce qui signifie que le groupe des ménages dont les revenus sont concernés par la hausse annoncée par le PPBL reviendront à peu près au niveau de 2026 ou paieront moins qu'à cette date.

Pour finir, le parti socialiste tient à rappeler que les places disponibles dans les différentes structures d'accueil du PPBL ne répondent toujours pas à la demande des familles. Il s'agit d'une question de politique publique centrale qui nous occupe depuis de nombreuses années et pour laquelle nous attendons de la nouvelle Municipalité que des actions concrètes soient rapidement mises en place.

2.6.3 Remerciements - Activité Musée d'art de Pully

M. Stephan MARGELISCH
Je tenais à remercier l'action du Musée d'art de Pully qui est largement soutenue par les commerçants du centre, dont je crois pouvoir me faire l'écho.
Le public qui vient visiter le musée dépasse largement les limites cantonales, puisqu'il y a des personnes de Genève, de Neuchâtel du fin fonds du Valais, qui passent au musée et puis qui s'arrêtent dans les commerces.
Encore une fois, merci à votre action et merci à la Commune qui soutient financièrement cette activité.

2.6.4 Retour sur l'interpellation 13-2026 - Nouvelle politique tarifaire du Réseau PPBL

Mme Tânia GAZZOLA
Je voulais simplement réagir à ce que j'ai entendu concernant la politique tarifaire relative à l'enfance.
Comme l'a dit M. Zysset, le PLR ne conteste absolument pas le besoin d'adapter la grille tarifaire. C'est un fait, elle n'a pas évolué depuis 2009 et non 2019 et cela ne va pas. Le groupe PLR s'interroge néanmoins sur la méthode et sur les conséquences du barême progressif qui a été instauré et sur les effets qu'il a sur l'emploi des parents, en particulier

des femmes et toujours des femmes qui paient lourdement le prix d'une baisse du taux d'activité, en particulier par leur niveau de prévoyance abaissé.

Le Président :
Je précise que la réponse de la Municipalité concernant cette interpellation sera donnée lors de la prochaine séance et pourrait donner lieu à un débat, au cas où.

Y a-t-il encore un divers ?
Si ce n'est pas le cas, avant de lever la séance, je prie M. Logoz de transmettre son rapport signé à notre secrétaire Mme Medana, de même que je demande à toutes les personnes qui sont intervenues ce soir, de transmettre leur intervention en format Word par courrier électronique à notre secrétaire au plus vite, ainsi que les originaux des interpellations, les résolutions notamment, signés, si cela n'est pas déjà fait.

Mesdames et messieurs, il est 21h32, je vous remercie pour la qualité de nos débats, je lève la séance et nous nous retrouverons le mercredi 18 novembre prochain à 20h00.

Belle suite de soirée.

Le président : La secrétaire

Yassin Nour Francine Medana